



Epreuves d'accès, en 2022, au cycle préparatoire au concours interne Epreuve de rédaction d'une note de synthèse

Meilleure copie Note: 17,5/20

Nous n'avons volontairement pas corrigé les imperfections de forme qui peuvent survenir dans chaque copie.

Note à l'attention des destinataires in fine

Paris, le 29 mars 2022

Objet: les pouvoirs publics face à l'allongement de la vie

Les récentes déclarations sur les retraites des candidats à la présidence de la République illustrent l'importance du thème de l'allongement de la vie au sein de la société française.

Face à ce phénomène qui a des conséquences importantes et durable sur l'organisation de la vie économique et sociale du pays, la population attend une réponse forte, structurée et à long terme de la part des pouvoirs publics.

Cette évolution démographique agit à différents niveaux, qu'il s'agisse de l'emploi et du marché du travail, où les seniors rencontrent des difficultés, de la protection sociale et de son financement, dans une société où la part des actifs diminue par rapport aux retraités, ou de la santé et de la prise en charge de la dépendance, dont l'organisation est perfectible.

A terme, le Gouvernement poursuit un objectif tendant à favoriser la solidarité intergénérationnelle et à améliorer son acceptation sociale et sa soutenabilité financière.

A cet égard, cette note présente

- 1. Un bilan et des perspectives de l'évolution démographique ainsi que ses conséquences sociales et économiques ;
- 2. Les réformes adoptées par les gouvernements pour accompagner cette évolution et des propositions pour optimiser l'action publique.

* * *

- I) L'allongement de la vie, particulièrement prononcé en France, a créé un nouveau paradigme en termes de marché du travail, de système de protection sociale et de prise en charge de la dépendance
 - A) <u>La France a connu une croissance démographique dynamique après la guerre, qui s'est accompagnée d'un vieillissement de la population qui va se poursuivre</u>

Entre 1944 et 2020, la population est passée de 52 personnes âgées de plus de 60 ans pour 100 personnes de moins de 20 ans, à 100 seniors pour 100 « jeunes » (soit respectivement 17,8 millions et 16,2 millions).

Cette situation, que certains ont pu qualifier de « géronto-croissance », a touché tous les pays de l'OCDE, certains comme le Japon ou la Corée du Sud ayant connu un vieillissement très rapide.

Plusieurs variables agissent sur la démographie et le vieillissement :

- la natalité
- la mortalité
- les flux migratoires
- l'espérance de vie. Pour cette dernière, c'est son augmentation passée, celle qui a impacté les baby-boomer, qui impacte davantage que la hausse future.

Selon les projections de l'INSEE, la France atteindrait <u>un pic démographique en 2044</u> (69,3 M d'habitants), qui reviendrait à 68,1 M en 2070, soit 700 000 de plus qu'aujourd'hui. Cette évolution serait donc marginale, et <u>la principale évolution concernerait la pyramide des âges</u>. La tête de cette dernière s'élargirait considérablement : + 5,7 M de 75 ans ou plus en 2070, contre – 5 M de moins de 60 ans.

Ces projections s'appuient sur les hypothèses suivantes :

- Stabilisation du taux de fécondité à 1,8 enfant par femme
- Hausse de l'espérance de vie de + 4,9 ans pour les femmes (90,0 ans) et + 8,4 ans pour les hommes (87,5 ans) d'ici à 2070
- Flux migratoire constant de + 70000 personnes par an.
- B) <u>La hausse de la proportion des seniors dans les populations globale et active a eu un impact important sur le marché du travail et sur le système de protection sociale</u>

Entre 1979 et 2019, la part des plus de 60 ans est passée de 17 à 26%, et les dépenses sociales de 25 à 31% du PIB. Les dépenses de retraites et de santé, qui représentent ¾ des dépenses sociales, et qui concernent exclusivement ou davantage les personnes âgées (leurs dépenses de santé sont plus importantes que les autres catégories de la population), sont la raison principale de cette hausse (de 25 à 31% du PIB). Cette part des seniors est néanmoins stable depuis 2010, et en prenant comme indicateur le PIB par tête, cette dépense est en baisse. Les retraites ont été mis à contribution (hausse de la CSG des plus aisés), mais conservent un niveau de vie supérieur à la moyenne de la population (constituent ainsi une des exceptions dans la comparaison internationale).

Les contributeurs nets – qui cotisent davantage qu'ils ne reçoivent de prestations socialesrestent concentrés sur la catégorie des 20 à 60 ans, voire 40 à 60 ans.

Une autre spécificité française à propos des seniors concerne le marché du travail : le taux d'emploi des plus 55 ans est l'un des plus faibles des pays de l'OCDE.

Si l'âge moyen du départ à la retraite était de 62,8 ans en 2020, il faut souligner que 42% des Français arrivant à cet âge étaient déjà sortis du marché du travail. Les conséquences sont à la fois économiques/pertes de compétences/sociales/sentiment de déclassement/et financières (paiement du chômage ou autres revenus de solidarité).

Le dernier grand enjeu de l'allongement de la vie concerne la prise en charge de la dépendance: 40% de personnes qui décèdent aujourd'hui ont connu une perte d'autonomie.

D'après le <u>rapport Libault de mars 2019</u>, le nombre de seniors en perte d'autonomie va passer de 1,3 million en 2017 à 2,2 millions en 2050.

Chaque année, ce sont près de 30 milliards (Md) d'euros qui sont consacrés à la prise en charge de la dépendance. Selon ce rapport, le besoin de financement supplémentaire s'élèverait à 9,2 Md € / an dès 2030. Ces dépenses concernent notamment l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA). Dans le contexte actuel contraint, ce financement futur représente un enjeu majeur.

Des solutions doivent donc être trouvées pour mieux accompagner ce phénomène démographique. Un effort pourrait concerner la prévention : selon l'Institut Montaigne, en termes de dépendance, pour 1 euro dépensé en prévention, 10 le sont pour des dépenses curatives.

* *

- II) Les pouvoirs publics ont accompagné cette évolution démographique par des réformes successives, mais des évolutions sont souhaitables pour améliorer la prévention, ainsi que l'organisation et le financement de la protection sociale et sanitaire des plus âgés.
 - A) <u>Depuis les années 1990, des actions ont été menées par les gouvernements pour inclure les seniors dans le marché de l'emploi ainsi que pour garantir la soutenabilité financière du système de protection sociale.</u>

<u>Le système français de retraite</u> est un système par répartition, c'est-à-dire que les actifs financent les pensions des retraites, par opposition au système par capitalisation, courant dans les pays anglo-saxons, dans lequel les actifs cotisent dans un fonds propre qui financera leur future retraite. La répartition est un système solidaire qui ne semble pas devoir être remis en cause en France. Pour accompagner le vieillissement et garantir le financement des pensions, les gouvernements ont mené des réformes pour ajuster les trois facteurs impactant financièrement les retraites :

- la durée de cotisations
- le taux de cotisations
- le niveau des pensions

La question des régimes spéciaux ainsi que de la durée est particulièrement sensible. L'âge pivot doit prendre en compte les carrières commencées tôt et la pénibilité, ce qui s'avère complexe.

Le système universel par point, préconisé dans le rapport Tirole-Blanchard de juin 2021, ne semble pas avoir été repris dans le programme des candidats à la présidentielle. La simplicité du concept semble en effet cacher une grande complexité de mise en œuvre.

<u>Concernant le marché de l'emploi</u>, de nombreux plans et mesures ont été mis en œuvre pour soutenir l'activité des seniors : le Plan Senior 2006, la contribution Delalande ou encore le contrat de génération. Tous ces efforts se sont montrés décevants.

Pôle Emploi ayant renoncé à un plan national, des initiatives locales ont vu le jour, permettant le financement, notamment grâce au Fonds social européen (FSE), de formations destinées aux seniors. Ces derniers sont en effet les moins consommateurs de formations, ce qui constitue une entrave à la mobilité professionnelle.

Des plans de départ à la retraite ont été négociés dans les entreprises, aboutissant à un maintien de l'emploi contre une réduction du temps de travail et de la rémunération.

<u>Pour la prise en charge de la dépendance</u>, les pouvoirs publics ont mis en place différentes mesures :

- création d'une cinquième branche en 2021 de la Sécurité sociale, la branche « Autonomie » financée à hauteur de 31,6 Md € en 2021 et gérée par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, caisse autonome
- soutien aux proches-aidants, dans le cadre du « virage domiciliaire », pour prendre des congés ou aménager le temps de travail.

Malgré ces efforts, de nombreux chantiers restent à mettre en œuvre.

B) <u>Les pouvoirs publics pourraient renforcer la prévention, encore très insuffisante, poursuivre le soutien à l'activité des seniors et refonder un système de prise en charge de l'autonomie soucieuse de la santé et du bien-être des personnes dépendantes</u>

Sur les retraites

- L'allongement de la durée des cotisations semble avoir la préférence des candidats à la présidentielle.
- Le rapport Blanchard-Tirole (pré-cité) donne des pistes pour garantir la soutenabilité :
 - une indexation des pensions sur la croissance des salaires mais pondérée par un facteur de soutenabilité, dépendant du ratio cotisants/bénéficiaires
 - retardement de l'âge moyen de sortie
 - hausse de la retraite minimale.

Sur le marché de l'emploi

- Soutenir les initiatives locales en favorisant l'interaction entre toutes les parties prenantes : Pôle Emploi, entreprises, organismes de formation et les Dirrecte.
- Approfondir le concept de retraite progressive, fondé sur une baisse du temps de travail, et une présence accentuée sur des tâches de transmission de savoirs et compétences.
- Inciter à la création d'entreprises, faciliter l'accès au statut d'auto-entrepreneur, pour permettre aux seniors de développer leurs activités de consulting, notamment en effectuant des simplifications administratives et fiscales.

Sur l'autonomie

- Mettre l'accent sur la prévention : imposer des contrôles médicaux à des âges fixes pour déceler de manière précoce les maladies graves.
- Vote d'une loi autonomie, prendre en compte trois priorités: guichet unique, bonnes pratiques pour coordonner les acteurs, et création d'un comité « autonomie et parcours de soins ». La revalorisation salariale des personnels en Ehpad permettrait de renforcer l'attractivité du secteur.
- Concernant les Ehpad, le rapport de la Cour des comptes au nom de la commission des affaires sociales du Sénat propose des pistes intéressantes :
 - création de référentiels à l'instar des crèches (ratio personnels/bénéficiaires)
 - réforme de l'assurance-maladie afin de ne pas dissocier les soins des dépenses d'autonomie, qui sont étroitement liées
 - renforcer les contrôles : un Ehpad ne subit un contrôle en moyenne que tous les 20 à 30 ans.
 - A souligner : les plaintes reçues par la Défenseuse des droits émanent pour majorité du secteur public, et non du secteur privé des Ehpad.